



Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de Saint-Nom-la-Bretèche

N°2025/07

Objet : Modification du tableau des effectifs

L'an deux mille vingt-quatre,

Le vingt-cinq mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Gilles STUDNIA, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes Gally Mauldre.

Présents : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Florent BORON, Christine CAILLAT, Karel KURZWEIL, Michel MOREAU, Axel FAIVRE, Sylvie SORMAIL, Philippe DESBOIS, Véronique LOZEVIS, Pascale COURMONT, Vanessa BRINKMEYER – MARTINET, Thomas BATIGNE, Sophie LAFEUILLADE, Jean-Philippe ANTOINE (à partir du point n°8 – 20h28), Jérôme FENAILLON, Eric FROMMWEILER, Stéphanie NOGUES (présente jusqu'à 21h48 point n°8 puis procuration Eric FROMMWEILER)

Absents ayant donné pouvoir (article L.2121-20 du CGCT) :

Muriel DEGAVRE à Monsieur le maire
Isabelle TRAPPIER à Florent BORON
Christian GHEZ à Gérard PARFAIT
Jean-Marc FRUCTUS à Karine DUBOIS
Christelle BARDEILLE à Christine CAILLAT
Jean-Philippe ANTOINE à Jérôme FENAILLON du point 1 au point 7
Nathalie ZENOU à Sophie LAFEUILLADE
Stéphanie NOGUES à Eric FROMMWEILER du point 8 au point 14

Absents n'ayant pas donné pouvoir

Clothilde FRETE

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Karine DUBOIS, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment son article L313-1 ;

Considérant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité et qu'il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant la nécessité de créer un emploi d'agent de maîtrise à temps complet ;

Considérant que la commune souhaite mettre à jour le tableau des effectifs afin de présenter un état du personnel dont les emplois budgétaires sont en adéquation avec ses besoins en personnel et les effectifs pourvus ;

Considérant l'avis favorable à l'unanimité des commissions municipales « finances, informatique et ressources humaines » et « travaux, patrimoine », en date du 18 mars 2025 ;

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé ci-dessus,
À l'unanimité**

Décide la création d'un emploi d'un agent de maîtrise à temps complet ;

Dit que le tableau des postes ouverts pour la filière concernée est ainsi modifié :

Filière Technique

Cadre d'emplois : agent de maîtrise

Grade : agent de maîtrise à temps complet

- Ancien effectif : 2
- Nouvel effectif : 3

Dit que le tableau des effectifs est annexé à la présente délibération et que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents qui seront nommés sur les nouveaux emplois seront inscrits au budget principal, chapitre 012.

ANNEXE

MAIRIE DE SAINT-NOM-LA-BRETECHE - TABLEAU DES EFFECTIFS AU 25 MARS 2025

GRADES OU EMPLOIS POURVUS	CATEGORIE	POSTES OUVERTS			EFFECTIFS POURVUS					nombre de poste disponibles
		Emplois A TEMPS COMPLET	Emplois A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	TITULAIRES		CONTRACTUELS		TOTAL	
					Temps complet	Temps NON complet	Temps complet	Temps NON complet		
Filière Administrative										
Directeur Général des Services des Communes de 2000 à 10000 habitants (CARRIÈRE PARALLÈLE DGS)	A	1	0	1	1	0	0	0	1	0
Attaché Principal	A	1	0	1	1	0	0	0	1	0
Attaché	A	3	0	3	2	0	1	0	3	0
Rédacteur Principal de 1ère classe	B	2	0	2	2	0	0	0	2	0
Rédacteur Principal de 2ème classe	B	2	0	2	1	0	0	0	1	1
Rédacteur	B	3	0	3	1	0	1	0	2	1
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	C	5	0	5	2	0	0	0	2	3
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	C	3	0	3	0	0	0	0	0	3
Adjoint Administratif	C	6	1	7	5	1	0	0	6	1
Total Filière Administrative		26	1	27	15	1	2	0	18	
Filière Technique										
Ingénieur Principal	A	1	0	1	1	0	0	0	1	0
Ingénieur	A	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Technicien Principal 1ère classe	B	1	0	1	0	0	0	0	0	1
Technicien	B	1	0	1	1	0	0	0	1	0
Agent de Maîtrise Principal	C	2	0	2	1	0	0	0	1	1
Agent de Maîtrise	C	3	0	3	2	0	0	0	2	1
Adjoint Technique Principal de 1ère classe	C	3	0	3	2	0	0	0	2	1
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C	6	0	6	4	0	0	0	4	2
Adjoint Technique	C	15	1	16	9	0	4	1	14	2
Total Filière Technique		32	1	33	20	0	4	1	25	
Filière Culturelle - Patrimoine et bibliothèques										
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	1	0	1	1	0	0	0	1	0
Total Filière Culturelle - Patrimoine et bibliothèques		1	0	1	1	0	0	0	1	
Filière Sociale										
ATSEM Principal de 1ère classe	C	1	0	1	1	0	0	0	1	0
Total Filière Sociale		1	0	1	1	0	0	0	1	
Filière Animation										
Animateur	B	3	0	3	1	0	2	0	3	0
Adjoint d'animation principal 1ère classe	C	1	0	1	1	0	0	0	1	0
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	1	0	1	0	0	0	0	0	1
Adjoint d'animation	C	10	8	18	1	0	10	4	15	3
Total Filière Animation		15	8	23	3	0	12	4	19	
Filière Sportive										
Educateur territorial des APS	B	1	1	2	0	0	1	0	1	1
Total Filière Sportive		1	1	2	0	0	1	0	1	
Filière Police										
Brigadier Chef Principal	C	2	0	2	2	0	0	0	2	0
Gardien-Brigadier	C	1	0	1	1	0	0	0	1	0
Total Filière Police		3	0	3	3	0	0	0	3	
TOTAL EFFECTIF AGENTS		79	11	90	43	1	19	5	68	

Le secrétaire de séance
Karine DUBOIS




Mis en ligne le 28/03/2025
Document rendu exécutoire le 28/03/2025

Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général des Services **PASCAL PARISSIER**

Le Maire,
1^{er} Vice-président de la Communauté
de communes Gally Mauldre,
Gilles STUDNIA



Accusé de réception en préfecture
078-217805712-20250331-2025-07-DE
Date de réception préfecture : 31/03/2025

Accusé de réception en préfecture
078-217805712-20250331-2025-07-DE
Date de réception préfecture : 31/03/2025